

2017-UNAT-721, Ncube

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur en concluant que l'administration n'avait pas fourni de justification liée à la performance à sa décision de ne pas renouveler la nomination à durée déterminée de M. NCube. Unat a jugé que la décision de ne pas renouveler la nomination de M. Ncube devait être maintenue malgré le fait que ses e-PAS souffraient d'irrégularités procédurales car elle ne considérait pas que les défauts rendent l'évaluation illégale ou déraisonnable. Unat a considéré que la décision de ne pas renouveler la nomination était justifiée parce que le secrétaire général a prouvé que l'évaluation globale de M. Ncube de «ne répond pas aux attentes» n'était pas arbitraire mais plutôt objective, juste et bien fondée, et son dû Les droits du processus ont été pleinement respectés dans le processus d'évaluation. Unat a jugé que les témoins qui ont témoigné que M. Ncube était sous-performant était crédible et que les témoignages de M. Ncube et un autre témoin qui était un collègue et ami n'avait pas mis en doute l'évaluation de 2012. En outre, Unat a jugé que M. NCube avait été informé de ses lacunes de performance, a été amplifiée de s'améliorer et que ses droits à une procédure régulière ont été respectés. Unat a jugé qu'il y avait une justification liée à la performance pour ne pas renouveler la nomination de M. Ncube, la décision attaquée a été légale et Undt a fait une erreur de droit en concluant le contraire et en annulant la décision non renouvelable. Unat a jugé qu'il ne pouvait y avoir aucune ordonnance d'indemnisation au lieu et qu'il n'y avait aucun fondement pour attribuer une indemnisation pour blessure morale. Non soutenu l'appel et inversé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de le séparer du service pour des raisons de performance insatisfaisante. UNDT a constaté que la décision non renouvelable était illégale et a accordé une compensation.

Principe(s) Juridique(s)

Une nomination à durée déterminée ne porte aucune espérance, légale ou autre, de renouvellement ou de conversion, quelle que soit la durée de service. Pour justifier une décision basée sur de mauvaises performances, il ne suffit pas de donner des commentaires informels au membre du personnel.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Ncube

Entité

BNUCAH

Numéros d'Affaires

2016-958

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Jul 2019

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Non-renouvellement

Gestion de la performance

Évaluation des performances

Cessation de service

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/5

Règlement du personnel

- Article 1.3(a)
- Article 4.5(c)

Statut du personnel

- Disposition 1.3(a)
- Disposition 4.13(c)
- Disposition 9.6(b)

TCNU Statut

- Article 10.5

Jugements Connexes

UNDT/2016/069